sorea-maurienne.fr

TARIF BLEU ÉLECTRICITÉ - CLIENTS PARTICULIERS
Au 1er Février 2023

Votre puissance (kVA)	Tarifs "base"		Tarifs "heures creuses"		
	Abonnement mensuel en € TTC	Le KWh en € TTC	Abonnement mensuel en € TTC	Le KWh en € TTC*	
				Heures pleines	Heures creuses
3	9.16	0.2062	-	-	-
6	11.99	0.2062	12.64	0.2228	0.1615
9	14.95	0.2062	16.03	0.2228	0.1615
12	17.99	0.2062	19.34	0.2228	0.1615
15	20.85	0.2062	22.50	0.2228	0.1615
18	-	-	25.58	0.2228	0.1615

Taxes

- Les taxes sur l'électricité : l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 modifie (à compter du 1er janvier 2011) le mode de calcul des taxes locales sur l'électricité qui deviennent les taxes locales sur la consommation finale d'électricité ; ces taxes sont calculées à partir des quantités d'électricité qui vous sont livrées.

Pour chacune des deux taxes : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) et Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE), la nouvelle réglementation fixe une imposition minimum en fonction de la puissance souscrite et du type de consommation, domestique ou professionnelle.

La TCCFE et la TDCFE sont supprimées au 01/02/2023

- La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), d'un montant de 1€ / MWh HT
- La Contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

*Prix indiqués TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) - CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité) - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en KWh)) et sur la CSPE - TVA à 5,5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Energie, en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.

Pour information : Rabais Municipaux accordés sur la zone de desserte SOREA

Ce dispositif (rabais communal sur valeur HT) est validé par la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) et par décision municipale des communes suivantes :

Saint-Julien-Montdenis : 5 % , Saint-Léger : 5 %, Saint-Martin d'Arc : 5 %, Valloire : 5 %, Villargondran : 5 %, Montricher : 5 %, sur la consommation et l'abonnement et Valmeinier : 5 % sur la consommation uniquement

SOCIÉTÉ DES RÉGIES DE L'ARC

29, place du Forum Saint-Antoine 73300 Saint-Jean-de-Maurienne Tél : 04 79 64 44 38 www.sorea-maurienne.fr
N° TVA intracommunaitaire FR 95 492 931 944 -RCS Chambéry

Interventions et raccordement

Pour tout raccordement au réseau, veuillez prendre contact auprès de nos services au 04 79 64 44 38 et consulter les tarifs des principales prestations ci-dessous :

- Mise En Service - Résiliation (résiliation automatiquement incluse dans la mise en service) :
  > 52.90 € TTC dans le cas d'une Mise En Service express (< 2 jours ouvrés) et d'un déplacement d'un agent SOREA,
  > 13.94 € TTC dans les autres cas, et dans la limite de 5 jours ouvrés, et dans le cas d'une relève suite à un changement d'abonné
- Petites interventions sans changement d'appareil : 38.80 € TTC (gratuit si linky programmé à distance)
- Forfait passage en monophasé sans changement de câble ou coffret : 163.07 € TTC
- Forfait passage en Simple Tarif ou Double Tarif si changement de compteur **:** 57.74 € TTC
- Forfait passage en Simple Tarif ou Double Tarif sans changement de compteur : 38.80 € TTC

Suite à une coupure pour défaut de paiement, le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues ou la mise en place d'un échéancier de règlement. Les frais occasionnés par un rappel s'élèvent à 1,85 € TTC, les frais d'un avis avant coupure à 10,20 € TTC, les frais de déplacement d'un agent à 28.08 € TTC et les frais en cas de coupure à 53.93 € TTC.

TARIF BLEU RESIDENTIELS
dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

en vigueur à compter du 01/02/2023

Puissance souscrite en kVA	*Réglage disjoncteur* Mono	Tri	*Prix du terme fixe annuel en € (TVA 5,5 %)* Option Base HT*	Option Heures Creuses HT*	Option HC intéressante si la consommation en HC dépasse (en kWh/an)
3	15 A	-	90.96		
6	30 A	10 A	117.24	121.92	1 339
9	45 A	15 A	144.96	153.24	2 000
12	60 A	20 A	173.64	183.60	3 221
15	***	25 A	200.28	212.28	4 273
18	***	30 A	****	240.12	4 311
24	***	40 A	****	300.72	9 036
30	***	50 A	****	355.80	8 480
36	***	60 A	****	408	14 062

Puissance souscrite en kVA	*Prix de l'énergie en c€ / kWh HT (*)*	Heures creuses	Heures Pleines
3 (**)	17.08		
6	17.08	13.36	18.47
9 à 15	17.08	13.36	18.47
18 à 36	****	13.36	18.47

(*) Prix HT - hors TVA, CSPE et taxes locales et hors « rabais communal »
(**) Passage de 3 à 6 kVA intéressant pour une consommation supérieure à 1 566 kWh/an
(***) Puissances non disponibles en monophasé
(****) L'option Base n'est pas proposée pour les puissances souscrites de 18 à 36 kVA